TONNEAU

À Verviers, le projet N-Power se focalisera sur le quartier Prés-Javais.

Prés-Javais : appel aux citoyens

Société La Ville de Verviers souhaite mettre en place une maison de quartier tout en prenant en compte l'avis des citoyens.

Dans le cadre du projet N-Power, la Ville de Verviers a acheté une maison dans le quartier de Prés-Javais et souhaiterait en faire une maison de quartier.

Le projet N-Power vise à soutenir des politiques de développement des quartiers plus innovantes, permettant de réintégrer les quartiers en difficulté et leurs populations dans une dynamique urbaine positive. Le projet propose des approches co-construites et co-gérées avec les habitants de ces quartiers.

À Verviers, le projet se focalisera sur le quartier Prés-Javais, grâce à un budget de 200 930 euros (50% subsides européens Feder, 40% Région wallonne, 10% Ville de Verviers). Ce quartier du centre fait l'objet de plusieurs autres projets, comme l'installation de terrains de sport et modules de fitness, d'un module de *street workout* (à venir en 2019), d'une plaine de jeux, mais également d'un vaste projet de rénovation urbaine qui se déroulera sur une quinzaine d'années.

Pour la future maison de quartier, place à la participation citoyenne : les habitants des environs sont invités à donner leur avis. Le bâtiment en question est situé rue Raymond 2-4, et pourra accueillir différentes activités, en fonction des envies des habitants. Les travaux d'aménagement débuteront après l'exercice de participation citoyenne.

Les habitants peuvent ainsi s'exprimer sur les activités intérieures (ateliers, bibliothèque, cours, local informatique, aide scolaire...) et extérieures (potager communautaire, pétanque...) qui seront proposées à la future maison de quartier, ou indiquer s'ils souhaitent participer à l'aménagement des lieux.

Lu.D.

Un collège communal remanié à Verviers

Politique Le départ de Malik Ben Achour et l'arrivée d'Antoine Lukoki redistribuent les cartes.

Ce mardi, le collège de Verviers a favorablement voté la nouvelle répartition des compétences entre les échevins. Le départ de Malik Ben Achour (PS), qui en tant que député fédéral fraîchement élu doit quitter ses fonctions au sein du collège verviétois, a provoqué un jeu de chaises musicales au sein de l'exécutif de la localité.

Ce sera Antoine Lukoki (PS), futur 7e échevin qui prêtera serment le 2 septembre prochain à l'occasion du prochain conseil communal, qui remplacera numériquement Malik Ben Achour au sein du collège. Il ne reprendra cependant pas la plupart des compétences du député fédéral, qui était en charge des Travaux, de la Mobilité, des Sports et de la Promotion de l'Égalité.

LU. D.

Le nouveau collège verviétois

Antoine Lukoki, prêt à saisir sa chance

Antoine Lukoki, âgé de 26 ans, reprendra les Affaires économiques, le Commerce, l'Emploi (compétences occupées auparavant par le MR Maxime Degey), ainsi que l'Interculturalité et les Sports. "*Ce sont des matières que j'affectionne*, sourit le nouvel échevin, *je me sens prêt à saisir ma chance et à travailler dans l'intérêt de tous les Verviétois.*"

En ce qui concerne les Travaux, la compétence sera reprise par Maxime Degey, qui aura également en charge l'Énergie, l'Informatique, l'Agriculture et le Bien-être animal.

En outre, le PS souhaitait récupérer "*la compétence du logement*, relate la bourgmestre, Muriel Targnion (PS), *ce sera désormais Sophie Lambert (PS) qui en aura la charge. Le MR espérait reprendre la compétence de l'Aménagement du territoire, qui reviendra désormais à Freddy Breuwer (MR)*". Enfin, la bourgmestre prendra en charge la compétence des Cultes, et l'échevin Alexandre Loffet (PS) la Mobilité.

Si Maxime Degey et Muriel Targnion ont fait part de la très bonne entente au sein du collège et du climat de confiance entre les différents partis qui forment la majorité, il y a tout de même un petit coin d'ombre. En effet, le président du CPAS, Hasan Aydin (PS), souhaitait obtenir la compétence des Travaux en plus de la présidence du CPAS. "*Une demande qui ne nous a pas paru équilibrée*, relate la bourgmestre, *tant au sein du PS que du collège.*"

Hasan Aydin, bien qu'il n'ait pas signé le nouveau Pacte de majorité, restera président du CPAS. Un Pacte de majorité qui sera présenté aux conseillers communaux le 2 septembre.

Lucien Demoulin

AVIS A LA POPULATION

(art. D29-5 du Décret relatif à la participation du public en matière d'environnement)

Madame LAWARREE Gisèle, Madame LAWARREE Bernadette, Madame marie-Jeanne GILSON et la succession de son époux Monsieur BURETTE font savoir qu'en leur qualité de demandeurs,

Ils tiendront une **réunion d'information**, préalable à une étude d'incidences,

Le **jeudi 12 septembre 2019 à 20 heures**, à l'administration communale d'Aywaille, Salle du Conseil, rue de la Heid 8 à 4920 AYWAILLE.

En vue de réaliser :

un projet d'urbanisation sur des terrains situés entre la rue Belle Croix et la rue de Petites Croix (parcelles cadastrées à AYWAILLE 1 DIV Aywaille/SECTION D/109T,110G, 118A,117,119B,145A, 121B, 123D, 113C et 112B).

La demande de permis porte sur la création d'un quartier résidentiel sur un terrain de plus de 20.000 m², et prévoit l'ouverture d'une nouvelle voirie.

La réunion a pour objet :

1) de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2) de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3) de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4) de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

entre le jeudi 12 septembre 2019 et le jeudi 26 septembre 2019 toute personne pourra émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par les demandeurs afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit avec ses nom et adresse au collège COMMUNAL (Rue de la Heid, 8,4920 AYWAILLE). L'auteur d'observations ou de suggestions adresse également copie de son courrier au bureau d'architecture MOLHAN 2, rue du Vieux Marché à 6690 Vielsalm (Réf. 259•RUL)

Des informations sur le projet (permis d'urbanisation à Aywaiile) peuvent être obtenues auprès du bureau d'architecture Molhan.

Personne de contact Bruno GERMAY bgmolhan@gmail.com

© S.A. IPM 2019. Toute représentation ou reproduction, même partielle, de la présente publication, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation préalable et écrite de l'éditeur ou de ses ayants droit.